

Délibération n° 38-6-1 du 19 décembre 2023

Tarifs Formation Professionnelle Continue 2024-2025

1 – Diplômes nationaux (hors formation à distance)

(Coût par année de formation, hors droits d'inscription universitaire)

Licence	Licence Professionnelle	Master/Ingénieur
11€ / heure	13€ / heure	15€ / heure

En l'absence de subvention de nature publique ou privée, le stagiaire de la formation continue doit s'acquitter des coûts de formation. A cet égard, il est en droit de bénéficier d'une réduction tarifaire (article L. 6353-1 à L.6353-7 du code du travail)

Politique de réduction tarifaire :

Une réduction tarifaire de 30% du montant des coûts de formation peut être accordée dans les cas suivants :

- Prise en charge par un organisme public (hors Pôle Emploi)
- Prise en charge par un travailleur indépendant justifiant d'un refus de prise en charge ou d'une prise en charge partielle par son organisme collecteur
- Prise en charge des coûts de formation assurée à titre individuel (y compris mobilisation CPF)

Demands d'emploi ou bénéficiaires du RSA :

Prise en charge par Pôle Emploi plafonnée à 2000€.

En cas de prise en charge partielle par Pôle Emploi, le reste à charge est payé par le stagiaire.

En cas de refus de prise en charge par Pôle Emploi, les frais de formation sont réglés par le demandeur d'emploi ou le bénéficiaire du RSA à hauteur de 30% des 2000€ soit 600€.

Alternance :

Contrat d'apprentissage :

Le coût des contrats d'apprentissage dans le secteur privé est défini selon le niveau de prise en charge fixé par le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019. La publication du décret ainsi que les mises à jour du niveau de prise en charge sont disponibles sur le site de France Compétences.

Le coût des contrats d'apprentissage dans la fonction publique territoriale est fixé selon le niveau de prise en charge du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Les mêmes coûts sont appliqués aux contrats d'apprentissage dans la fonction publique d'état et hospitalière.

Contrat de professionnalisation :

La tarification des diplômes nationaux est appliquée aux contrats de professionnalisation.

Blocs de compétences :

La tarification des diplômes nationaux s'applique également pour les blocs de compétences.

2 - Formation à distance

(Coût par année de formation hors droits d'inscription universitaire)

- Financement à titre individuel (hors demandeurs d'emploi) : 40 € /ECTS
- Demandeurs d'emploi : 30 € /ECTS
- Financement par un organisme public ou entreprise : 80 € /ECTS
- Pour le stage ou mémoire de recherche en Master 2
(Accompagnement, encadrement, soutenance...) : forfait 400€

3 - Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

(Hors droits d'inscription universitaire)

- Frais d'examen du dossier de recevabilité administrative et avis de faisabilité pédagogique : 100€

	Individuel payant (y compris CPF)	Pôle Emploi	Organismes financeurs (entreprises, collectivités, OPCO...)
Avec accompagnement ¹	1100 €	1200 €	2000 €
Sans accompagnement ²	500 €	600 €	600 €

¹ Accompagnement méthodologique collectif, accompagnement pédagogique individuel et frais de jury

² Frais de jury

En cas de validation partielle, le devis sera établi selon les préconisations du jury à hauteur de 40 € /ECTS restant à valider

4 - Validation des Acquis Professionnels (VAPP)

- Frais d'examen du dossier administratif et pédagogique : 50€

5 - Formations courtes

De 35 € à 100 € /heure/stagiaire.

Une étude de soutenabilité financière du projet (budget prévisionnel) sera réalisée par le service FCA.

6 - Formation Continue spécifique ISIS

Tarif de la formation continue (hors droits d'inscription) **pour les stagiaires en reprise d'étude dans le cadre de l'arrêté Fontanet** (opéré en partenariat avec l'INSA Toulouse)

Cycle Préparatoire : 5 000 €

Cycle Terminal 1 : 7 000 €

Cycle Terminal 2 : 7 000 €

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

(Hors droits d'inscription universitaire)

Phase 1 – Pré-dossier de demande de VAE et avis de faisabilité pédagogique : 390 €

Phase 2 – Jury de VAE avec accompagnement : 1500 €

UE restant à valider dans le cadre de la VAE : 170 € / ECTS

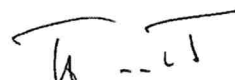
Le conseil d'administration,

Vu le présent rapport,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte les tarifs Formation Professionnelle Continue 2024 / 2025.

La Présidente,



Hélène PAULIAT